L'ABEILLE.

CONDITIONS:

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de dix-sept lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées aux Editeurs doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Nouvelles directes de France à New-York.

NOUVELLE-ORLEANS, 2 OCTOBRE:

Le courrier du Nord est arrivé; il y a eu plusieurs arrivages de France et d'Angleterre; ainsi nous nous trompions quand nous disions qu'un embargo devait avoir été mis sur la sortie des navires. Les dernières dates de France sont du 6 août. Nous nous hâtons d'en donner la substance:

Le 3, Charles Capet était encore à Rambouillet, avec 15,000 hommes: il paraissait vouloir faire résistence. Le général Gerard se porta sur ce point à la tête de 20,000 hommes.

Messieurs de Schoner, Odillon-Barrot et le maréchal Maison furent députés vers l'ex-roi pour l'engager à sortir du royaume. Une dépêche signée par ces messieurs et datée du 3, annonce que le roi y a enfin consenti. La seconde abdication en faveur du duc de Bordeaux est datée du 2 août.

On affirme (nous recueillions ce fait de plusieurs sources) que l'ex-roi de France, Charles, doit se rendre aux Etats-Unis, l'ex-Dauphin, d'Angoulême, a signé l'acte d'abdication.

Les ex-ministres de Montbel et Capelle sont les seuls qui soient restés auprès de Charles. On assure que le scélérat de Polignac est arrivé à Bruxelles. Mais par compensation, le lache Peyronnet a été arrête à Tours. On ne sait pas ce que sont devenus leurs collégues Guernon de Ranville, d'Haussez et Chantelauze.

Le *Messager des Chambres* du 3 août dit que les ministres étrangers qui résident à Paris ont donné au duc d'Orléans les plus positives assurances des dispositions amicales de leurs souverains.

L'exemple de Paris est suivi généralement par tous les départemens. Néanmoins le sang a coulé en divers endroits, entr'autres à Bordeaux: il y a eu un combat sanglant entre les habitants et la garnison. L'infâme Cursay, préfet de ce département, s'est chargé du crime exécrable de faire tirer sur le peuple. Enfin, la Liberté a triomphé.

Le 4, les troupes qui suivaient Charles X sont venues faire leur soumission à Paris.

Ce qu'on avait toujours soupçonné paraît démontré aujourd'hui jusqu'à l'évidence; le DUC DE BORDEAUX n'a jamais été le fils du Duc de Berry. Le Journal du Commerce s'exprime ainsi à ce sujet: "L'enfant est illégitime, un *crime inoui a été témoin de sa naissance.* Il faut se rappeler ici ce qu'on a toujours supposé, mais ce que les circonstances ne permettaient pas d'éclaircir, que la Duchesse de Berry n'a jamais été enceinte, qu'un enfant né le jour de sa délivrance factice, enlevé ou acheté à sa mère a été présenté comme le royal enfant; sans doute on se sera assuré du secret de la mère par un assassinat: voici le crime inoui.

DISCOURS DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL DU ROYAUME.

Messieurs les Pairs et les Députés, Paris troublé dans son repos par une déplorable violation de la charte et des lois les a défendus avec un courage héroïque! au milieu de cette lutte sanglante l'ordre social n'avait plus de garanties. Les personnes, les propriétés, les droits, tout ce que les hommes et les citoyens ont de plus cher, tout était exposé au plus sérieux danger.

Dans cette absence de toute autorité publique, mes concitoyens ont tourné les yeux vers moi; ils m'ont jugé digne de concourir avec eux au salut de la patrie; ils m'ont invité à remplir les fonctions de lieutenant-général du royaume.

Leur cause m'a paru juste, le danger imminent, la nécessité impérieuse, mon devoir sacré. J'ai volé avec empressement au milieu de cette héroïque population, suivi de ma famille, et portant ces couleurs qui pour la seconde fois ont signalé chez nous le triomphe de la liberté.

Je suis venu avec la ferme résolution de me dévouer à tout ce que les circonstances pourront exiger de moi, dans la situation où je me trouve placé, d'affermir l'empire de lois, de sauver la liberté qui a été menacée, et de prévenir le retour de si grands maux, en assurant à jamais le pouvoir de cette charte, dont le nom invoqué pendant le combat, l'a été encore après la victoire. (Applaudissemens.)

C'est aux chambres qu'il appartient de me guider dans l'accomplissement de cette noble tâche. Tous les droits doivent être solennellement garantis, toutes les institutions nécessaires à leur complet et libre exercice doivent recevoir tous les développemens dont elles ont besoin. Attaché par inclination et par conviction aux principes d'un gouvernement libre, j'en accepte d'avance toutes les conséquences. Je crois qu'il est de mon devoir d'appeler immédiatement votre attention sur l'organisation de la garde nationale, de l'application du jury aux délits de la presse, sur la formation de l'administration municipale et départementale, et surtout sur cet article 14 de la charte qui a été interprété d'une manière si odieuse. (Vifs applaudissemens.)

C'est dans ces sentimens, Messieurs, que je viens ouvrir cette session.

Le passé m'est pénible. Je déplore des malheurs que j'aurais désiré prévenir, mais au milieu de ce magnanime transport de la capitale, et de toutes les autres cités françaises, à la vue de l'ordre renaissant avec une merveilleuse promptitude, après une résistance pure de tous excès, un juste orgueil national émeut mon cœur, et j'envisage avec confiance les destinées futures de mon pays.

Oui, messieurs, la France, qui nous est si chère, sera libre et heureuse; elle montrera à l'Europe, qu'occupée seulement de sa prospérité intérieure, elle aime la paix autant que la liberté, et qu'elle ne désire que le bonheur et le [illegible] de ses voisins.

[illegible] pour tous les droits, le soin de tous [illegible], cette bonne foi dans le gouvernement sont les [illegible] pour désarmer les partis et rendre [illegible] cette [illegible] aux institutions cette stabilité [illegible] garanties sûres du bonheur du peuple et de la force de l'état.

Pairs et Députés, dès que les chambres seront constituées, je vous soumettrai l'acte d'abdication de Charles X. Par cet acte, son altesse royale Louis-Antoine de France renonce aussi à ses droits. Cet acte a été placé entre mes mains hier, 2 août, à onze heures du soir. J'en ai ordonné le dépôt aux archives de la chambre des pairs, et je l'ai fait insérer dans la partie officielle du *Moniteur*."

—Les cris de "Vive d'Orléans!" "Vive la Liberté!" se firent encore entendre avec plus de force. Le prince parut profondément affligé; il salua plusieurs fois l'assemblée, et se retira avec son fils, tous deux suivis de la députation de la chambre qui les reconduisit jusqu'à la porte.

M. Laffitte s'avança au milieu de la chambre, et dit: "Je crois, Messieurs, que nous devons nous séparer aujourd'hui, pour nous réunir de nouveau demain.

Plusieurs voix: "Oui, à demain à midi. A demain, à demain."

D'autres voix: "Aujourd'hui! aujourd'hui! On pourrait former les bureaux."

M. de Salverte.—"Où donc est notre président d'âge?"

M. Dupin, aîné.—"M. Chilland de la Rigaudie n'est pas ici, mais nous avons M. Labbey de Pompières!

Plusieurs voix.—A demain pour la formation des bureaux."

L'assemblée se sépara et quitta la chambre L'immense foule qui environnait le palais remplit l'air de vives acclamations. Les gardes nationaux en uniforme étaient rangés en ligne dans la rue, mais ils paraissaient être venus plutôt pour prendre part à la fête que pour maintenir l'ordre, car personne ne paraissait disposé à le troubler. A la première injonction d'un citoyen soldat, les groupes se dispersaient comme par enchantement pour faire place aux députés.

ABDICATION.

L'acte suivant portant pour adresse, "à mon cousin le duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume" a été déposé par ordre du duc d'Orléans, aux archives de la chambre des Députés

Mon cousin, je suis trop profondément pénétré des maux qui affligent ou qui menacent mon peuple, pour ne pas recourir aux moyens de les prévenir. En conséquence, j'ai pris la résolution d'abdiquer la couronne en faveur de mon petit-fils le duc de Bordeaux.

Le Dauphin qui partage mes sentimens, renonce également à ses droits en faveur de son neveu.

Vous aurez donc, en votre qualité de lieutenant-général du Royaume, à faire proclamer l'accession de Henri V à la couronne. Vous prendrez en outre, toutes les mesures qui vous concernent, pour determiner la forme du gouvernement pendant la minorité du nouveau roi. Je me borne à vous transmettre ces dispositions. C'est le moyen d'éviter bien des calamités.

Vous communiquerez mes intentions au corps diplomatique; et vous me donnerez connaissance le plutôt possible, de la proclamation par laquelle mon petit fils aura été reconnu roi de France, sous le nom d'Henri V.

Je charge le lieutenant-général Foissac-Latour de vous délivrer cette lettre. Il a ordre de régler avec vous les arrangemens à faire, en faveur des personnes qui m'accompagnent, ainsi que ceux qui ont rapport à moi et au reste de ma famille.

Nous nous entendrons plus tard sur les mesures qui doivent résulter d'un changement de règne,

Je vous renouvelle, mon cousin l'assurance des sentimens avec lesquels je suis, votre affectionné cousin.

CHARLES LOUIS ANTOINE.

Subséquemment, le roi ayant reçu un renfort de 15,000 hommes de troupes qui paraissaient disposées à de soutenir sa cause, a refusé de se conformer aux propositions faites par lui même, et s'est opposé à la restitution des diamans de la couronne.

Dépêche des Commissaires envoyés auprès du Roi.

RAMBOUILLET, 3 août.

Monseigneur,

C'est avec joie que nous annonçons le succès de notre mission. Le Roi a consenti à partir avec sa famille. Nous vous ferons part de tous les incidens et des détails du voyage avec la plus grande précision. Puisse-t il se terminer heureusement!

Nous suivons la route de Cherbourg. Toutes les troupes ont été dirigées sur Epernon. Demain au matin on aura décidé quelles seront les personnes qui définitivement suivront le Roi.

Nous sommes avec respect et dévouement,
De Votre Altesse Royale,
Les très-humbles et très obéissens serviteurs,
DE SCHONEN,
Le maréchal MAISON
ODILLON-BARROT.

On ajoute sous l'enveloppe qui couvre cette lettre: "On pense que l'intention du roi est de s'embarquer pour les Etats-Unis d'Amérique. L'hésitation du roi a cessé évidemment à l'approche des troupes venant de la capitale.

Extrait du Courrier des Etats-Unis.

Les correspondants des consignataires au Havre du navire *Great-Britain* nous communiquent l'extrait suivant d'une lettre particulière:

HAVRE, 4 Août.

Nous n'avons le tems ce matin que de vous annoncer que Charles X qui va s'embarquer à Cherbourg fait demander deux navires américains pour le transporter, on ne sait pas encore où. Le *Charles Caroll* et le *Great-Britain* sont engagés à cet effet; le premier est prêt à partir et l'autre le suivra de près; à midi le prix d'affrètement sera fixé.

Il est difficile de concevoir que lundi dernier pendant que la capitale était déjà dans une agitation inexprimable, que des cartouches étaient distribuées aux troupes avec de l'argent pour les exciter à tirer sur le peuple, le roi et le dauphin ont chassé toute la journée.

Du Messager des Chambres.

La nouvelle de la mort du roi de Naples est confirmée: il a fini ses jours à Turin à l'âge de 56 ans. Son fils Ferdinand Charles, duc de Calabre, âgé de 21 ans, doit lui succéder.

Du Messager du 6—St.-Acheul (couvent des jésuites) est détruit. Le peuple s'est porté contre cet établissement, et il l'a incendié et démoli.

Une lettre dit en date du 6,—Aussitôt que la chambre sera constituée, on fera la proposition d'offrir la couronne au duc d'Orléans. Tout est préparé d'avance. Il est probable que des changemens auront lieu dans la pairie et dans la magistrature.

On annonce que le général Clausel a été nommé commandant en chef de l'armée d'Afrique.

PARIS, 3 août.

Le Dauphin a lû à Maintenon aux troupes qui l'accompagnaient, une proclamation annonçant à l'armée qu'elle était licenciée. Les chefs de corps dans toutes les parties de la France, se disposent à faire leur soumission au prince lieutenant-général.

Une dépêche télégraphique annonce que le drapeau tricolore a été arboré à Marseille et à Toulon, et le public apprendra bientôt, que l'armée d'Afrique a adopté nos couleurs. Mr. de Bourmont est arrivé à Toulon mais il a remis en mer aussitôt; on croit qu'il a fait route pour Naples.

Aujou M. le marquis de Larochejacquelain, de France, est venu à Paris demander, au nom de Charles X, le sauf-conduit pour lui et pour sa famille. Cinq commissaires ont été nommés pour assurer son voyage jusqu'à la frontière; ce sont MM. le maréchal duc de Trévise et le duc de Coigny, pairs de France, le colonel Jacqueminot, de Schonen, députés, et M. Odillon-Barrot, avocat.

Lettre particulière de Paris du 4 août.

J'ai à vous instruire de la nouvelle importante que le roi et toute sa famille ont quitté Rambouillet hier à 8 heures du soir. Ils ont [illegible] de la couronne [illegible] je crois que [illegible] Le général Maison était chargé. Le roi dit-on a pris la route de Cherbourg où il doit s'embarquer.

Une commission doit se réunir ce matin sous la présidence de M. Laffitte pour fixer le jour d'ouverture de la bourse. Cette commission est composée de MM. Laffitte, Lefèvre, Rotschild, Vassal, Vandermarcq, etc., et on doit délibérer sur les meilleurs moyens à prendre pour régler les différences sur les fonds publics négociés le mois précédent, cette opération n'ayant pu avoir lieu en raison des événements des derniers jours.

L'ex-ministre Peyronnet a été arrêté à Tours. Leduc de Chartres est arrivé aujourd'hui à la tête de son régiment arborant la bannière tricolore. Tout est tranquille maintenant.

Le Messager des Chambres du 4 contient ce qui suit:

Le rapport de la mauvaise foi de Charles X a excité l'indignation des Parisiens. Six mille volontaires nationaux se sont assemblés aux Champs-Elizées, pour marcher sur Rambouillet.

Toutes les voitures de louage de Paris ont été mises en réquisition pour les transporter à Versailles, aux frais de la ville. La population arrivée sur la route se joindra aux volontaires, ainsi que 8,000 Normands bien équipés qui viennent d'arriver à deux lieues de Paris.

Une autre lettre ajoute: "On voit par le *Messager* que le roi nous réservait une nouvelle *charte*; mais le général Gérard est parti pour Rambouillet avec 20,000 hommes et quelques pièces de canon. Nous n'aurons de ses nouvelles que demain. La population de Paris est de nouveau sous les armes. L'exaspération contre les Bourbons est au comble.

Du *Moniteur* du 5 août:

Hier a été terminée l'œuvre commencé les 28 et 29 juilliet. L'enthousiasme patriotique qui a fait marcher sur Rambouillet 60,000 hommes de la garde nationale de Paris a eu le résultat avantageux et décisif qu'on devait en attendre. A la première nouvelle de ce mouvement, le roi a quitté Rambouillet avec sa famille, abandonnant tout jusqu'à sa dernière espérance. Les troupes nationales commandées par le général Pajol, et par le général Excelmans, le colonel Jacqueminot et M. Georges Lafayette ont déployé comme dans la semaine qui vient d'expirer, une résolution et un dévouement admirables. L'armée expéditionnaire a campé à Coignères, et se disposait à marcher à 3 heures du matin sur Rambouillet; c'est avec la plus grande peine que le général Pajol est parvenu à la retenir, quoiqu'il devint inutile d'aller plus loin.

On cite plusieurs jeunes créoles des îles de France, Bourbon et de la Martinique qui se sont fait remarquer dans l'immortelle journée du 29 juillet. Ces intrépides colons se sont couverts de gloire à l'attaque de la caserne des Suisses, rue de Babylone; on les a vus, sous le commandement d'un élève de l'école polytechnique, soutenir pendant plusieurs heures le feu continuel des Suisses, et monter les premiers à l'assaut. Honneur à ces braves colons qui ont secondé si vaillamment l'attaque des gardes nationaux!

On lit dans le *Journal du Hâvre*:

Il faut bien faire observer que dans les derniers événemens ce sont presque toutes les petites villes qui ont montré le dévouement le plus vif. Partout, autour de nous, on s'arme. Bolbec, Cauldebec, Goderville, Pont-Audemer, Honfleur surtout, donnent l'exemple. De forts détachemens sont partis pour Paris de Bernay, d'Eldeuf et de tous les environs de Rouen, et cette grande ville, dont le dévouement ardent n'est pas cependant suspect, n'envoie qu'un millier d'hommes à Paris, dont elle est si rapprochée.

Le Hâvre, dans cette circonstance, a fait son devoir; mais n'a fait non plus que son devoir. Près de trois cents hommes sont partis, et parmi eux nous avons eu le bonheur de compter beaucoup de chefs de maisons qui ont tout oublié pour n'obéir qu'à leur patriotisme; quatre à cinq avocats font partie de la colonne hâvraise, et beaucoup de commis fort distingués, et d'anciens militaires. Cet élan du Hâvre n'a pas été, nous le pensons inutile à Rouen.

—Hier le *Drapeau sans tache* a flotté sur l'hôtel de la mairie. Il a été arboré ce matin à la Douane et sur tous les édifices du gouvernement. Des militaires du 43e. l'avaient planté hier matin sur la toiture élevée du puits artésien.

—Une lettre de Paris datée d'hier, adressée au Hâvre par un député, annonce positivement que le traitre Peyronnet vient d'être arrêté.

Le bruit a couru à Londres que le roi déposé, Charles X, y était arrivé *incognito* sous le titre de duc de Milan. D'après d'autres rapports, il aurait l'intention de s'embarquer pour les Etats-Unis.

— On dit à Londres, que dix mille personnes ont péri dans la dernière révolution de Paris.

BREST.—La plus grande tranquillité règne dans cette ville. Les deux courriers se sont rencontrés près de Rennes, là seulement il a appris le soulèvement de Paris. A Rennes, le chef des artilleurs s'est levé le premier et s'est joint aux jeunes gens pour assurer la tranquillité publique. A Alençon, la garde nationale fait le service, la ville est tranquille. Il restait une fleur de lys sur l'écusson de la malle, les jeunes gens d'Alençon ont tenu à ce qu'elle fut effacée. A Montagne, Verneuil, Tillères, Nonancourt, Dreux sur toute la route, dans les villages comme dans les villes, l'amour de la patrie et de la liberté font célébrer la belle conduite des Parisiens. (Le départ de Brest a eu lieu le 30 à midi.)

LILLE.—*Départ du 1er août (4 heures du matin).* Cette ville qui, au départ précédent, semblait craindre les dispositions des cuirassiers, est parfaitement rassurée sur ce point; cette troupe ainsi que l'infanterie fraternise avec les citoyens constitués en garde nationale. Le colonel des cuirassiers et un officier seulement ont été consignés; les autorités civiles et militaires sont restées à leur poste.—A Douai et à Cambray, rien.—A Saint-Quentin, la garde nationale a arboré le drapeau tricolore. Au total route sûre et tranquille.

EXPÉDITION D'ALGER.

(Dépêche télégraphique.)

Le général Valazé, commandant en chef-le-génie, est de retour à Toulon.

Le général Achard est arrivé à Toulon, le 31 juillet, à huit heures du soir, à bord du *Scipion*, avec *cinq millions* de la regence d'Alger.

Les nouvelles que nous recevons d'Alger annoncent des dilapidations scandaleuses qui, sans doute, seront signalées aux chambres.

MAGASIN A L'INSTAR DE PARIS.

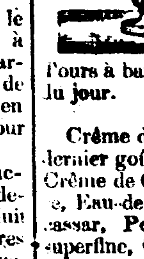

LE soussigné, rue de Chartres, No. 76, au coin de la rue Jefferson, en face de Mr. Verrier, vient de recevoir de Paris, par le Philetas, un assortiment de **FAUX CHEVEUX et FINES PARFUMERIES**;—perruques métalliques et autres Toupets, do. plattes (dit *fausses queues*) l'ours à bandeau méthalique et autres, au goût du jour.

PARFUMERIES.

Crème d'amende amère en pots de cristal du dernier goût, crème de Concombre très fraîche, Crème de Colimaçon, Eau-de-Cologne supérieure, Eau-de-vie de Lavande ambrée, huile de Macassar, Pommade, Savon de toilette, Poudre superfine, Opiat, Corail, &c.

AUSSI—Un joli assortiment de BROSSES à tête, à dents, à ongles &c—PEIGNES D'ÉCAILLE à retapper et fins; do. gravés à jour, à dossier et dans le dernier goût, do. imitation écaille, et à relever les cheveux.

21 Sept. GAULHIAC.

Madame Monrose

A l'honneur d'informer les Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle a transporté son domicile rue de Chartres, No 82, à côté de [illegible] Rash, bijoutier, où elle continuera comme par le passé, de confectionner les ROBES et tout ce qui concerne la toilette des Dames. Elle a également en magasin, INDIENNES nouvellement reçues, ainsi que plusieurs objets de goût. 21 Sept.

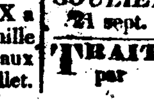

Les soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de New-York, un joli assortiment de CHAUSSURES, telles que **BOTTINES ET SOULIERS PRUNELLES**, pour Dames, au genre français—aussi: un assortiment de *BRODEQUINS, SOULIERS* et *ESCARPLYS* pour hommes.

21 sept. J. A. ARRAIZA & CIE.

TRAITES SUR LONDRES, à vendre par G. P. & W. C. BOWERS.

MALLE DE LA NLLE-ORLEANS A Washington, PAR LA MOBILE.

LES BATEAUX-A-VAPEUR
LONG-BRANCH, Cap. C. WALKER,
MOUNT-VERNON, Cap. J. QUEEN,

PARTIRONT de cette ville, trois fois par semaine, (les lundis, mercredis et vendredis,) à 6 heures du matin, avec la malle pour la Mobile, d'où elle sera transportée par les voitures de poste, dans les états bordant l'Atlantique. Les bateaux ci-dessus toucheront également à la baie St. Louis et au port Chrétien, en allant et en revenant.

☞ Les bateaux ci-dessus partiront alternativement des Piquets tous les Dimanches et Jeudis pour Madisonville; le Dimanche à 7 heures et demie du matin, et le Jeudi à 2 heures après midi. Au retour, ils partiront de Madisonville le Lundi à 2 heures et demie après midi, et le Vendredi à 4 heures du matin. Les passagers devront se trouver à bord du bateau à cheval au Bassin, le Dimanche à 6 heures du matin, le Jeudi à midi.

Passage pour Madisonville et retour $4 00
Passage pour aller ou revenir 2 00
23 sept.

POUR VICKSBURGH, NATCHEZ, *et les Ports Intermédiaires.*

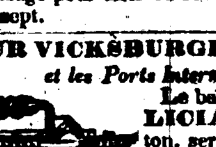

Le bateau à vapeur **FELICIANA**, cap. Edgerton, sera à la Levée, Mercredi 15 du courant, prêt à recevoir du fret pour les lieux ci-dessus, et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou bien à

FOSTER & HUTTON.

☞ Le *FELICIANA* fera régulièrement les voyages entre la Nlle. Orléans et les ports ci-dessus, et s'arrêtera aux postes intermédiaires pour y prendre du fret ou des passagers. 23 sept.

Pour le Bayou Sarah, Bâton-Rouge, Plaquemines et les ports intermédiaires.

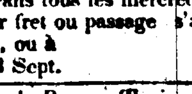

Le superbe bateau-à-vapeur à basse pression **COLUMBIA**, Capt. MUMFORD, fera régulièrement les voyages (comme paquebot) entre cette ville et les endroits ci-dessus désignés. Il partira d'ici pour le Bayou-Sarah, tous les dimanches, à 10 heures du matin, et à son retour, il partira du Bayou-Sarah pour la Nlle-Orléans tous les mercredis, à la même heure.—Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à

23 Sept. C. BYRNE.

Pour le Bayou Tunica, le Bayou-Sarah, la Fausse Rivière, Bâton-Rouge et tous les ports intermédiaires.

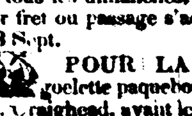

Le bateau-à-vapeur **COOSA**, Cap. O. P. CAINE, fera régulièrement les voyages (comme paquebot) entre cette ville et les endroits ci-dessus désignés. Il partira d'ici tous les mercredis, à 10 heures du matin; et du Bayou-Sarah, tous les dimanches, à 8 heures du matin.—Pour fret ou passage s'adresser à bord.

23 Sept.

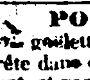

POUR LA VERA-CRUZ.—La goélette paquebot UNITED STATES, capt. Craighead, ayant les deux tiers de son chargement engagés. Pour fret du reste ou pour passage, s'addresser à bord ou bien à

23 sept J W ZACHARIE & CO.

POUR NEW-YORK.—La belle goélette **MARY**, capt. Wm. Clark, sera prête dans quelques jours à recevoir un chargement, et partira sans delai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou bien à

21 sept. BENJ. BOOTH & CO.

POUR VERACRUZ.—La goélette fine voilière et bien connue **NIMBLE**, capitaine Albert P. de Valangin, sera promptement expédiée pour ledit port. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis les magasins Bleus, ou bien à

21 sept. HARRISON, BROWN & CO.

POUR MATAMOROS.—*Par le fleuve.*—La goélette **JANE**, capitaine M'cPherson, ayant une partie de son chargement engagée, sera promptement expédiée. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis le No. 19, ou bien à

21 sept. ANDREW HODGE, Jr.

A FRETER.—La belle goélette fine voilière **PILOT**, capitaine Parry, maintenant en ordre complet pour entreprendre un voyage. Pour les conditions, s'adresser à bord, vis-à-vis le No. 21, ou bien à

21 sept. AND. HODGE, Jr.

A VENDRE OU A FRETER.—La belle goélette fine voilière **ELIZABETH**, construite à Baltimore, du port de 82 tonneaux et portant environ 620 barils, prête à prendre la mer. Pour plus amples détails, s'adresser à bord, vis-à-vis les Magasins Bleus, ou à

21 sept. J. W. ZACHARIE & CO.

A FRETER.—La goél. fine voilière **CAMDEN**, capt. Averill, sera prête à recevoir du fret dans trois jours. Pour les conditions, s'adresser au capitaine Averill à bord, ou bien à

21 sept. COCKAYNE, WATTS & CO.

ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE DE GRAINES DE Jardinage,

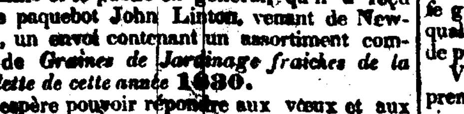

En débarquement et à vendre chez WILLIAM SMITH, *rue Royale, No. 55, près des Banques et de la Poste.*

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a reçu par le paquebot John Linton, venant de New-York, un envoi contenant un assortiment complet de *Graines de Jardinage fraîches de la cueillette de cette année* **1830.**

Il espère pouvoir répondre aux vœux et aux besoins de toutes ses pratiques, et pouvoir remplir tous les ordres qui lui seront adressés, en gros comme en détail. Quant à la *fraîcheur* et à la qualité supérieure de ses Graines, il peut les garantir de la manière la plus particulière, les ayant reçues directement de ceux qui les ont récoltées.—Pour des catalogues et pour plus amples renseignemens, s'adresser à

WM. SMITH,
Entre les rues Bienville et de la Douane.

☞ Les détaillans des campagnes pourront obtenir des assortimens de Graines, par paquets bien étiquetés et préparés pour la vente.

21 Sept.

PLANTES MEDICINALES DE CHEZ LES TREMBLEURS.

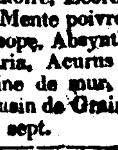

Le soussigné tient constamment un assortiment de toutes espèces de *Plantes médicinales* provenant des établissemens des TREMBLEURS: il a entr'autres les espèces suivantes:—Baume, Sauge, Thym, Marjolaine, Larièta, Consoude, Lobelia, Eupatoire, Écorce d'orme, Douce-amère, Bouillon, Mente poivrée et cultivée, Enula, Marrube, Hyssope, Absynthe, Panasie, Pouliot, Nessota, Cataria, Acurus Calamus, Écorce de cerisier, Racine de mur, et Hépatique.—S'adresser au Magasin de Graines de WM. SMITH,

21 sept. *Rue Royale, No.* 55.

TRAITES SUR BOSTON & PARIS, à vendre par
[21 sept]. H. PERRET & CHARBONNET.

G. B. FAUCHET, Sellier et Carossier.

PREVIENT le public et Messrs, les habitans qu'ayant pris l'écurie de Mr. F. Buisson situé rue *Royale*, No. **176** il se chargera de prendre des chevaux en pension, ainsi que le remisage des voitures.

☞ Il se chargera de plus des réparations à faire aux voitures et harnais. 2 oct—3

AVIS.—Il a été conduit à l'écurie publique de G. B. Fauchet, rue Royale, No. 176,

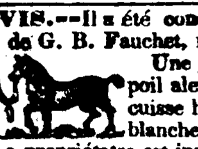

Une jument créole pleine, de poil alezan, marquée JH sur la cuisse hors montoir, une étoile blanche au front.

Le propriétaire est invité à venir la réclamer en payant les frais de nourriture et du présent avis, autrement elle sera vendue à l'encan par P. A. Guillotte, le samedi 9 octobre prochain, à midi, au lieu ordinaire. 2 oct—3

CHEVAL ÉPAVE.

On a amené chez moi, dimanche 26 septembre, une JUMENT noire, d'une grande taille, ayant des marques blanches sur le dos, de chaque côté, elle était sellée et bridée. Le propriétaire pourra la réclamer en s'adressant à l'écurie du soussigné.

2 octobre.—3 C. NAGEL.

POUR LES MARCHÉS MEXICAINS.

REÇU par le brick Blucher, de Liverpool, 200 quarts de paniers faïence, conditionnés de manière à pouvoir être transportés dans l'intérieur, contenant des grands plats à bords bleus à l'épreuve du feu, cruches blanches, bôles différentes couleurs, théières à anse peintes, jattes blanches, assiètes et plats à bords bleus, et une grande quantité de soupières, tasses à chocolat à anse avec leurs soucoupes, pots de chambre, jattes, cruches et petits pots à confiture, de couleur bleue.

A vendre, rue de la Levée, No. 39.

30 sept. THOMPSON & GRANT.

AVIS.—un individu venant d'arriver de la Havane, très entendu dans la culture de la canne, dans la distillation et généralement tout ce qui a rapport à une sucrerie, désire s'employer. S'adresser à la fabrique de cigarres de Thomas Ruiz, en face de la halle aux légumes.

30 sept.—3f.

AVIS.—Attendu que Toussaint Mossy père, s'est adressé à moi demandant l'annulation de l'effet souscrit par lui le 26 janvier 1829, pour la somme de $8000, comme caution de Toussaint Mossy fils, nommé encanteur pour la ville de la Nlle. Orléans;

Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles ledit effet et les hypothèques qui en résultent, ne seraient pas levés et annulés.

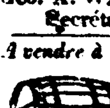

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nlle. Orléans, le 27 septembre 1830, cinquante troisième année de l'indépendance des Etats-Unis.

JACQUES DUPRÉ.

Par le Gouverneur,
Geo. A. WAGGAMAN.
Secrétaire d'Etat. 28 sept.

A vendre à très bas prix pour clore une facture.

4 BARRIQUES VIN de premier cru de 1819; 3 tierçons vin de Sauterne très vieux; le tout bien conservé et en bonne condition.

2 octobre FORESTIER.

ENTREPOT DE RIZ.

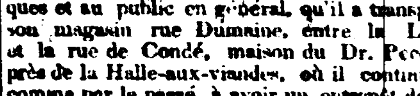

JACQUES LAROSE, caboteur et marchand de riz, a l'honneur d'annoncer à ses pratiques et au public en général, qu'il a transporté son magasin rue Dumaine, entre la Levée et la rue de Condé, maison du Dr. Pecquet, près de la Halle-aux-viandes, où il continuera, comme par le passé, à avoir un entrepôt de riz.

18 septembre—30

A VENDRE par les soussignés, véritable Eau de Vie de Cognac, depuis deux ans dans le pays.

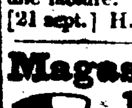

Vin rouge en caisses, de diverses qualités.
Vin Muscat et Champagne.
Le tout à bas prix, pour clore une facture.

[21 sept.] H. PERRET & CHARBONNET.

Magasin de Vêtemens, BOTTES, SOULIERS ET CHAPEAUX DE NEW-YORK,

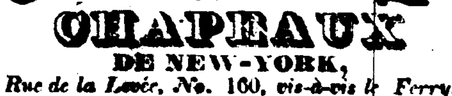

Rue de la Levée, No. 160, vis-à-vis le Ferry.

LE soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de New-York et des autres ports du Nord, un assortiment général des articles ci-dessus, qui, avec ceux qui composaient l'approvisionnement de son magasin, forment l'assortiment le plus complet des objets qui entrent dans le cercle de ses opérations commerciales. En voici une liste abregée:

Vêtemens complets de drap bleu superfin pour hommes; do. noir, et une quantité do. de drap inférieur de différentes couleurs; redingottes de drap bleu superfin, pour hommes; do. olive; do. brun de Londres et mélangé, do. vert, et acier mélangé; vestes de drap gris; do. brun mélangé, bleu de la marine, et gris satiné; gilets ronds de drap bleu, première qualité, pour hommes, et une quantité do. de drap inférieur. Pantalons de drap bleu et noir, première qualité, pour hommes; do. casimir, acier mélangé; do. d'étoffe grise de Bangrep; et une quantité d'autres qualités. Vestes de drap et casimir bleus et noirs, de première qualité.

Velours de soie noire et d'autres couleurs, de première qualité; soieries noires et de fantaisie; marseille blanche et de couleur, de première qualité: valence de différentes couleurs, &c.—chemises, cravates et mouchoirs de fil.

AUSSI.

Un assortiment de vêtemens d'été, consistant en redingottes, vestes, pantalons, gilets, &c. pour hommes.—Ainsi qu'une grande quantité d'articles assortis pour les Marchés Mexicains.

BOTTES, SOULIERS et **BRODEQUINS**, de toutes grandeurs, coupes et qualités, des meilleures manufactures du Nord, pour hommes, femmes et enfans, &c.

CHAPEAUX DE CASTOR et autres, noirs et d'autres couleurs, premières qualités, pour hommes; do. pour enfans, &c. de toutes qualités.

Un assortiment général de vêtemens pour les matelots, consistant en capotes et pantalons de toutes qualités et couleurs, chemises de flanelle rouge, &c.

AUSSI.

Un assortiment de **MANTEAUX** de toutes couleurs et qualités, &c. &c.—Tous ces objets, provenant des meilleures manufactures, et confectionnés dans le dernier genre des villes du Nord, seront vendus à bon marché au COMPTANT, ou pour des billets payables en ville, par

J. W. COLLINS,
21 Sept.—6m. *Rue de la Levée, No.* 160.

EN débarquement du navire *Bingham*, et à vendre par les soussignés, 10 balles Couvertures françaises de 3 points.

THÉODORE NICOLET & Cie.
21 Sept. *Rue Royale, No.*

VENTES PAR LE MARSHAL.

Ralph Jacobs vs. A. M. Wood.

EN vertu d'un ordre de *fieri facias*, à moi adressé par l'hon. J Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le Mardi 2 Novembre prochain, à midi, à la Bourse d'Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, un certain lot ou portion de terre, situé au fabourg de l'Annonciation, mesurant 5 pieds de profondeur, après quoi le dit lot de terre a 50 pieds de largeur sur 40 de profondeur (selon le plan qui sera exhibé au moment de la vente) saisi dans l'affaire ci-dessus.

30 Septembre L. DAUNOY, Marshal.

Ramon Mansania contre Maly, h. d. c. l.

EN vertu d'un *writ de fieri facias*, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour Cité, j'exposerai en vente, le lundi 11 octobre prochain, à 4 heures, au Principal, divers meubles, tels que tables, chaises, miroirs, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY,
30 Sept. *Marshal.*

P. Benet contre Patrick Rousto. Thomas Brown contre le même. McFadden contre le même. Jas. Cain contre le même. Autres contre le même.

EN vertu de plusieurs ordres de saisie, à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le samedi 9 octobre prochain, à midi, à la bourse d'Hewlett, un billet tiré par J. B. Maussieur, (habitant), de la valeur de huit-cent trente piastres, payable en janvier prochain, à l'ordre de P. Rousto, endossé par lui, et abandonné pour satisfaire à plusieurs jugemens dans l'affaire ci-dessus. Le dit billet sera vendu avec une réserve de deux cents piastres en faveur de F. McMannus, lesquelles ne sont point comprises dans la vente. L. DAUNOY,

28 sept, *Marshal.*

C Nagel contre Chénot.

EN vertu d'un ordre de *fieri facias*, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le 9 d'octobre prochain, au café de la Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis, à midi, une VOITURE, saisie dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY,
28 sept *Marshal.*

J. Rousseau contre A. L. Michel.

EN ventu d'un *writ de fieri facias*, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseillé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le lundi 10 octobre prochain, à 5 heures, au principal, *onze Chaises dorées, &c. &c.*—saisies dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

25 sept *Marshal.*

Joel Ashley jr. pour le bénéfice de ses créanciers, contre James Greenleaf.

EN vertu d'un *writ de fieri facias*, à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseillé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le mardi 11 octobre prochain, à 5 heures, sur les lieux, rue Gravier, No. 25, une partie d'une pipe *d'eau-de-vie*, et trois boites de *thé*—saisies dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

25 sept *Marshal.*

Le Maire, les Aldermen et habitants de la Nlle. Orléans, contre Thos. P. Willard.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Mercredi 20 d'Octobre prochain, à la Bourse, à midi, deux lots de Terre situés sur les Communes, entre la ville et le faubourg Ste. Marie; le lot No. 7, à l'encoignure des rues Jackson et Villeré, mesure 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 de profondeur sur la rue Villeré; le lot No. 8, mesurant 60 pieds de face à la rue Villeré sur 120 de profondeur. Ces deux lots se trouvent dans l'îlet No. 14, d'après le plan dressé par J. Pilié, sous la date du 6 Février 1820.—Saisis pour satisfaire aux hypothèques existant sur ces propriétés, en faveur des demandeurs.

21 sept. L. DAUNOY, marshal.

THÉODORE NICOLET & CO.

ONT transporté leur comptoir à la rue Royale, No. 105, près de la Banque de l'Etat de la Louisiane, où ils offrent à vendre:

3 Balles flannelle superfine,
20 Caisses toile de coton blanc à chemises,
4 do. ruban satin,
500 Barils clous assortis,
15 Caisses "vraie" absynthe suisse,
50 Paniers de Champagne 1ère qualité,
25 Caisses de Romanée, Chamberlin, Nuits,
18 Baignoires en marbre,
240 Paquets de barres de fer à tringles,
8 Pipes vraie genièvre de Hollande,

DE PLUS:

Un très bel assortiment de Montres, Pendules et Bijouterie en or et en argent, et des outils d'horloger. 25 sept.

SIROPT DE LIMON.

100 Douzaines de Sirop de Limon, à vendre par

25 sept STETSON & AVERY.

RAISINS.

30 barillets de Raisins frais de Zante, à vendre par

25 sept STETSON & AVERY.

SAVON.

1000 caisses et demies caisses No. 1 et 2 de la marque de "Winchester" et "Hydes.—De plus: Savon de Windsor de fantaisie, à vendre par

25 sept. STETSON & AVERY.

DROGUES ET MEDECINES, EN GROS ET EN DÉTAIL.

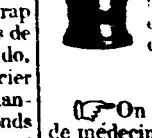

Les soussignés informent le public qu'ils ont constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES et de MÉDECINES fraîches, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

F. C. BOURCIER & CIE.
Rue des Tchoupitoulas, No. 75.

☞ On trouvera toujours chez eux des boîtes de médecines de toutes grandeurs et de différentes espèces, pour les habitans, les bâteaux-à-vapeur et les navires. Ils se chargent aussi de réparer et de ré-approvisionner avec le plus grand soin et la plus grande promptitude celles qu'on veut bien leur confier. [21 Sept.

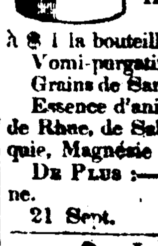

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de France et du Nord, les articles suivants qu'il vend en gros et en détails, à des prix modérés, savoir:

Chlorure d'oxide de sodium de Labarraque à $1 la bouteille.

Régénerateur de Tranche la Hausse, à $ 1 la bouteille.

Purgatif de Le Roy par Cottin, à $ 1 la bouteille.

Vomi-purgatif de Le Roi par Cottin, à 50 cts.

Grains de Santé du Dr. Frank, à $ 4 la doz.

Essence d'anis, de citron, de fleurs d'oranger, de Rhue, de Sabine. Gomme arabique de Turquie, Magnésie calcinée patentée, Cantharides.

DE PLUS:—12 barils essence de térébenthine.

FORESTIER,
21 Sept. *Pharmacien.*

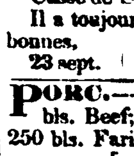

Le soussigné a reçu par le navire *Citizen* de New-York, et offre à vendre à des prix modérés, les articles suivants:

1100£ Jalap en poudre, par caisse de 25£ 50£

Quinquina par caisse de 25£, 50£ et 100£.

Casse de St. Domingue, très-fraîche &c.

Il a toujours des Sangsues de Barbarie très bonnes,

23 sept. FORESTIER.

PORC.—50 barils Porc, prime; 30 demi-bls. Beef; 10 futailles Jambons et Epaules: 250 bls. Farine; 50 barillets Beurre, à vendre par [sept 21] C. D. JORDAN.

TRAITES SUR SAVANNAH, (Ge.) à vendre par STETSON & AVERY,